

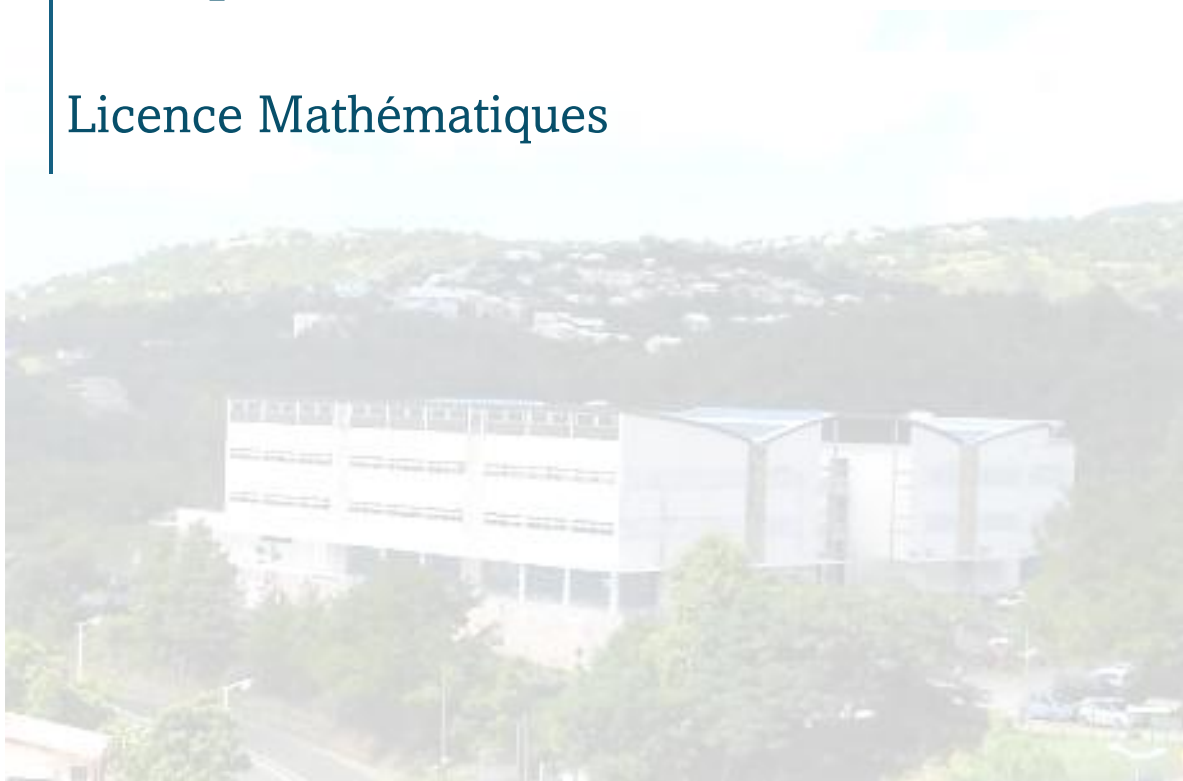


UFR STE

Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Licence Mathématiques



Année universitaire 2026/2027



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

MODALITÉS PARTICULIÈRES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Annexe aux Modalités Générales du Contrôle des Connaissances et des Compétences applicables aux cursus de Licence Professionnelle, Licence et Master

Article 1 - Contrôle continu intégral

Au sein de l'UFR Sciences Technologies Environnement (UFR STE), composante du pôle Martinique, le contrôle des connaissances et des compétences au sein de chaque élément constitutif (EC) sera effectué à travers un contrôle continu intégral.

La note finale attribuée aux éléments constitutifs (EC) et Unités d'Enseignement (UE) résulte d'une évaluation des connaissances et compétences à travers un contrôle continu intégral (CCI).

Le nombre d'épreuves permettant d'évaluer les connaissances et compétences au sein d'un élément constitutif (EC) est au nombre minimal de deux pour tout EC dont le volume horaire est inférieur ou égal à 30h et au nombre minimal de trois, au-delà de 30h.

Le nombre minimal d'épreuves nécessaires à l'évaluation, fonction du volume horaire de l'EC et du nombre d'ECTS qui lui sont affectés, ainsi que la nature des épreuves (écrit, oral, pratique, combinaison de ces natures) sont publiés dans les modalités de contrôles des connaissances et

compétences au début de chaque année universitaire.

Les UE ne comportant pas d'EC sont évaluées selon les modalités décrites précédemment.

Dans le cas particulier où l'évaluation de l'EC Stage comporte une soutenance, celle-ci pourra se dérouler dans les quinze jours qui suivent l'arrêt des enseignements.

Article 2 - Délai de prévenance

Les modalités d'évaluation de chaque EC sont communiquées aux étudiants par l'Administration de l'UFR STE par la remise du guide de l'étudiant au cours de l'année universitaire.

Les modalités de mise en œuvre du contrôle continu au sein de l'EC (nombre d'épreuves, nature, dates, évaluations imprévisibles éventuellement prévues en TD...) sont communiquées aux étudiants par l'enseignant qui en a la charge au début de l'enseignement. Les étudiants doivent être prévenus de la réalisation d'une épreuve dans un délai minimum de 7 jours par voie écrite (ecursus ou hyperplanning ou mail institutionnel).

Article 3 - Conditions d'accès à la salle

L'accès à la salle d'examen, de contrôle continu ou de travaux pratiques est accordé à tout étudiant régulièrement inscrit. Ainsi, un étudiant se trouvant en situation d'interdit d'examen ne peut participer aux examens, contrôles continus et travaux pratiques.

La régularisation ultérieure de la situation administrative de l'étudiant ne donne pas droit à une épreuve de remplacement.

L'étudiant doit composer personnellement et doit être en mesure de présenter sa carte d'étudiant ou une pièce d'identité lors de l'émargement. Il doit se tenir à la place qui lui est assignée. Il doit se conformer strictement aux consignes indiquées par le surveillant. En cas de manquement un procès-verbal pourra être établi et transmis pour saisine de la section disciplinaire.

Les candidats ne doivent être en possession d'aucun document relatif à la matière traitée, sauf autorisation expresse de l'enseignant en charge de l'épreuve. Tous les effets personnels non explicitement autorisés, livres, cahiers, notes diverses, ainsi tout objet connecté et de communication doivent être déposés dans la partie de la salle désignée à cet effet, à l'exception des éléments autorisés dans le cadre de l'attribution d'aménagements spécifiques notifiés clairement dans la notification individuelle de l'étudiant.

Article 4 - Retard, sortie de la salle, émargement et remise de copie

Les candidats retardataires peuvent être admis dans la salle à condition que le retard n'excède pas quinze minutes et sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne leur est accordé. Au-delà des quinze premières minutes d'épreuve, l'étudiant peut se voir refuser l'accès à la salle, sauf cas de force majeure appréciée par le doyen de l'UFR.

La mention du retard leur est signifiée et est portée au procès-verbal, avec mention de son heure d'arrivée. Aucun étudiant n'est autorisé à rendre sa copie et quitter définitivement la salle avant le premier tiers de la durée totale de l'épreuve.

Article 5 - Conduite à tenir en cas d'interdit d'examen

Un étudiant en situation d'interdit d'examen ne peut pas participer aux évaluations (contrôles continus et travaux pratiques). En cas de résolution ultérieure de sa situation administrative, aucune épreuve de substitution ne peut lui être accordée.

Article 6 - Assiduité et absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit faire parvenir, par mail, à la scolarité les documents justificatifs dans un délai de 48 heures ouvrées.

Sont considérées comme justificatifs valables, de façon non exhaustive :

- Certificat médical original,
- Convocation pour obligations civiles ou militaires,
- Convocation à l'examen du permis de conduire,
- Extrait de mariage de l'étudiant à la date de l'absence,
- Extrait d'acte de naissance de votre enfant,
- Acte de décès d'un parent proche.

Toute absence pour un motif reconnu qui ne donne pas lieu à la production d'un justificatif dans le délai précédemment énoncé sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence justifiée (ABJ) ou appréciée comme cas de force majeure par le président de jury de diplôme, en concertation avec le responsable de la mention, l'étudiant peut effectuer une demande d'épreuve de remplacement. Cette demande doit être adressée par mail à la scolarité dans un délai maximum de quinze jours suivant son retour, en mettant en copie les enseignants concernés. L'absence injustifiée ou non valablement justifiée à une épreuve de contrôle continu tout comme l'absence à une épreuve de remplacement ou de seconde chance entraînent la note de 0/20.

Dans le cas où une épreuve ne peut être organisée que le samedi ou un jour de cérémonie ou de fête religieuse, la composante est en droit de refuser de modifier la date de l'épreuve prévue.

Lors des vérifications semestrielles d'assiduité, il sera considéré que l'étudiant absent de façon injustifiée à plus de 33% du volume horaire

affecté aux TD, TP et CC ne répond pas aux obligations d'assiduité.

Article 7 - Seconde Chance

Les EC étant validés uniquement en CC, un dispositif de seconde chance doit être mis en œuvre par l'enseignant qui en a la charge au cours du semestre concerné. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif doivent être communiquées aux étudiants par l'enseignant au début du semestre et sont indiquées dans les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences annexées au présent document.

Cas des EC à déroulement pédagogique particulier :

Eu égard aux particularités pédagogiques qu'elles revêtent, certaines EC (stages, UE insertion professionnelle, UE numériques OIM), ne donnent pas nécessairement lieu à une épreuve de seconde chance. Les autres matières concernées par ce dispositif sont précisées dans les Modalités de Contrôles des Connaissances au début de chaque année universitaire.

Les épreuves de seconde chance peuvent se dérouler dans les quinze jours suivants l'arrêt des enseignements.

Article 8 - Note finale de l'EC

La note finale, notée sur vingt points, attribuée aux EC résulte de la moyenne de chacune des notes des épreuves de contrôle continu avec pondération possible.

Dans le calcul des moyennes de la note de contrôle continu, aucune évaluation ne peut compter pour plus de 50%.

Conformément aux MGCCC, l'engagement étudiant, les activités sportives et culturelles, peuvent donner lieu à une bonification dès lors qu'une grille d'évaluation des compétences existe. L'ensemble de ces bonifications sont traitées de façon semestrielle et sont plafonnées à 0,5 point.

Article 9 - Cas des Travaux Pratiques

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur de l'Université des Antilles, « les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques en laboratoire ». Ainsi, tout étudiant ne se conformant pas aux règles de sécurité indiquées et affichées pourra se voir refuser l'accès aux salles de travaux pratiques.

Article 10 - Régime Spécial d'Études - RSE

Des aménagements pédagogiques spécifiques sont établis au cas par cas par l'équipe pédagogique, en concertation avec l'étudiant en RSE afin de lui permettre de passer les travaux pratiques (TP) et, si l'étudiant le souhaite, les travaux dirigés (TD).

L'étudiant doit en effectuer la demande au doyen, en complétant le formulaire prévu à cet effet, précisant les aménagements demandés pour l'ensemble des EC du semestre concerné.

Celui-ci doit être transmis à la scolarité au plus tard quatre semaines après la date de début des cours de chaque semestre, indiquée dans le calendrier de la composante.

Il pourra en particulier choisir son groupe de TP ou de TD et/ou bénéficier d'une épreuve de substitution terminale.

Dans le cas où l'étudiant bénéficie d'une épreuve de substitution terminale, l'absence à cette épreuve entraîne la note de 0/20. Les modalités d'organisation de cette épreuve sont indiquées dans les Modalités de Contrôles des Connaissances annexées au présent document.

La date, l'heure et le lieu de l'épreuve font l'objet d'une annonce, via hyperplanning ou ecursus, qui vaut pour convocation. Cependant, à leur demande, une convocation signée peut être éditée par le service des examens afin de permettre aux étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Étude de participer aux épreuves écrites.

Article 11 - Cas des étudiants bénéficiant d'aménagements

Les étudiants en situation particulière ou atteints d'une maladie invalidante peuvent bénéficier d'aménagements pour le passage des examens.

En cas de handicap ou maladie permanent(e) ou de longue durée, un rendez-vous doit être pris dès l'inscription administrative auprès du médecin universitaire, délégataire de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le médecin rend un avis sur les aménagements d'examens à mettre en place et un arrêté est pris par le président de l'Université.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès du service de médecine universitaire dans les meilleurs délais.

Les modalités de mise en œuvre de ces aménagements sont précisées, dès la communication de la notification individuelle, au cours d'une réunion en présence de l'étudiant, de la direction et des responsables pédagogiques. Un rapport écrit de ces modalités est transmis à l'étudiant qui doit s'y conformer.

Article 12 - Cas de fraude

Toute utilisation avérée de l'intelligence artificielle, non explicitement autorisé par l'enseignant en charge de l'épreuve, dans le cadre de devoirs ou de mémoire, est considérée comme une fraude, et est susceptible d'être sanctionnée en tant que telle.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

Le responsable de la salle dresse un procès-verbal circonstancié de l'incident, contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

S'il constate une substitution de candidat, il suspend les interrogations, dresse un procès-verbal de cette substitution et saisit immédiatement les autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent.

Lorsque l'auteur ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude suscitent des désordres dans la salle, ou lorsque des troubles affectent le déroulement de l'épreuve, le responsable de la salle en avise immédiatement les autorités universitaires compétentes qui peuvent prononcer l'expulsion des personnes en cause de la salle et solliciter, en cas de besoin, une intervention extérieure pour faire exécuter leur décision. La nature des troubles qui ont suscité la ou les expulsions est précisée au procès-verbal.

Le procès-verbal circonstancié de la fraude et/ou des troubles, ainsi que toutes pièces justificatives saisies sont communiquées sans délai au doyen de l'UFR. Il les transmet au président de l'université, qui peut alors décider d'engager des poursuites et de saisir à cette fin la section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des usagers.

Dans le cadre d'une évaluation type rapport de projet, compte rendu de TP, mémoire ou autre, le plagiat, qui consiste à copier, sans mention de l'auteur, ni guillemets, tout ou partie d'un ouvrage ou d'une œuvre, qu'elle soit sur un support papier ou accessible par la voie électronique (sites internet), est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

ANNEXE

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

ANNEE 2026-2027



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNEE :
SEMESTRE:

LICENCE
MATHÉMATIQUES
L1
S1

Type UE	Code UE Apogée	Code EC Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire						Responsable UE	Responsable EC	Autres intervenants	Epreuves contrôle continu Nombre minimum										Coef. UE	Coef. EC	ECTS		
					CI	CM	TD	TP	Travail en autonomie	TOTAL				Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE	Modalité de seconde chance							
UEO1 : OSSATURE			FONDAMENTAUX	111O- BASES DE L'ANALYSE <i>Mineure PASS</i>		14	14			28	MARCELLIN	MARCELLIN			2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	3	1	3,5				
		112O - OUTILS MATHÉMATIQUES 1 <i>Mineure PASS</i>			14	14			28	MARCELLIN				2		2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	1	3,5								
		113O - RAISONNEMENTS MATHÉMATIQUES <i>Mineure PASS</i>			14	14			28	RAMASSAMY M.		PERINA		3		3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1	3,5								
UEO2 : OSSATURE			SPÉCIALISATION	121O - LIMITES ET CONVERGENCE		14	14			28	HASLER I.	RAMASSAMY M.	CABRISSEAU		3			3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	2	1	3,5					
		122O - CALCUL ALGEBRIQUE			14	14			28	HASLER I.				2		2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	1	3,5								
UEP : PARCOURS			DECOUVERTE	131P - INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE <i>Dispense LAS</i>	14		14			28		HUNEL P.			2		1	3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Suppression de la plus mauvaise note en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	2	1	3,5					
		132P - MATHÉMATIQUES CALCULATOIRES <i>(commun PC/ Info)</i>			12	16			28	LOUIS-ROSE		PERINA		2		2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1	3,5								
UET : TRANSVERSALE			TRANSVERSALE	141T - ANGLAIS <i>Dispense LAS</i>			20			20	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY M.	VALLEE		1	1		2	Epreuve spécifique	Suppression de la plus basse note	1,5	2	2					
		142T - OIM <i>(commun PC/SVT) Dispense LAS</i>				6			6	RAMASSAMY C.					2	2	Passage d'une épreuve spécifique regroupant tous les domaines		1	1								
		143T - METHODOLOGIE <i>Dispense LAS</i>				20			20	RAMASSAMY M.		NOUEL		2		2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	2	1,5								
		144T - METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE <i>Dispense LAS</i>				1			1	BU					2	2	Passage d'une épreuve sur la plateforme numérique		1	1								
				Total volume horaire par type	14	82	147	0	0	229	Précision du type de CC (1) : 142T et 144T: Evaluation via la plateforme numérique															Total ECTS		30
				Total volume horaire semestre	229																							



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNEE :
SEMESTRE:

LICENCE
MATHEMATIQUES
L1
S2

ANNEE 2026-2027

Type UE	Code UE Apogée	Code EC Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire						Responsable UE	Responsable EC	Epreuves contrôle continu Nombre minimum										Coef. UE	Coef. EC	ECTS
					CI	CM	TD	TP	Travail en autonomie	TOTAL			Autres intervenants	Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE	Modalité de seconde chance				
UE01 : OSSATURE			FONDAMENTAUX	211O - ANALYSE 2 <i>Mineure PASS</i>		12	16			28	MARCELLIN	RAMASSAMY M.	NOUEL		3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	3	1	3,5	
				212O - ALGEBRE LINEAIRE 2 <i>Mineure PASS</i>		12	16			28		MARCELLIN			2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note		1	3,5	
				213O - STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET PROBABILITES		12	16			28		RAMASSAMY M.			3				3	1 Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE		1	3,5	
UE02 : OSSATURE			SPECIALISATION	221O - MATHEMATIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES <i>(commun Info/PC)</i>		14	14			28	HASLER I.	RAMASSAMY M.	JEAN		2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2	Un épreuve terminale remplaçant la plus mauvaise note	3	1	3,5	
				222O - CALCUL SCIENTIFIQUE ET APPROXIMATIONS		8	10	10		28		RAMASSAMY M.			2		1		3	Une épreuve écrite supplémentaire	Suppression de la plus basse note		1	3,5	
				223O - ENSEMBLES ET INTRODUCTION AUX STRUCTURES <i>Mineure PASS</i>		14	14			28		HASLER I			2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note		1	3,5	
UEP : PARCOURS			OUVERTURE 1 EC au choix	231P - CODAGE DE L'INFORMATION <i>Dispense LAS</i>		4	8	16		28	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY C.			1		1		2	Une épreuve écrite supplémentaire	Une épreuve de travaux pratiques	1	1	3,5	
				232P - ECONOMIE ET MONDE DE L'ENTREPRISE <i>Dispense LAS</i>		14	14			28		VINCOURT			2	1			3	Epreuve écrite et QCM en ligne	Epreuve écrite supplémentaire et QCM en ligne		1	3,5	
				233P - INTRODUCTION AUX BASES DE DONNEES <i>Dispense LAS</i>	14			14		28		RAMASSAMY C.			1		1		2	Une épreuve écrite supplémentaire	Une épreuve de travaux pratiques		1	3,5	
UET : TRANSVERSALE			TRANSVERSALE	241T - ANGLAIS <i>Dispense LAS</i>			20			20	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY M.	VALLEE		2	2			4	Epreuve spécifique	Suppression de la plus basse note	1,5	2	2	
				242T - OIM <i>(commun PC/SVT)</i> <i>Dispense LAS</i>			6			6		RAMASSAMY C.						2	2	Passage d'une épreuve spécifique regroupant tous les domaines			1	1,5	
				243T - METHODOLOGIE: Expression Ecrite et Orale <i>Dispense LAS</i>			20			20		DUBOIS			1	1			2	Une épreuve écrite supplémentaire	Epreuve écrite sous forme de QCM		2	2	
				Total volume horaire par type	0	76	140	40	0	256	Précision du type de CC (1) : 242T: évaluation via la plateforme numérique										Total ECTS		30		
				Total volume horaire semestre	256																				



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNEE :
SEMESTRE:

**LICENCE
MATHÉMATIQUES
L2
S3**

ANNEE 2026-2027

Type UE	Code UE Apogée	Code EC Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire				Responsable UE	Responsable EC	Autres intervenants	Epreuves contrôle continu Nombre minimum										Coef. UE	Coef. EC	ECTS	
					CM	TD	TP	Travail en autonomie				TOTAL	Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE	Modalité de seconde chance					
UEO1 : OSSATURE			FONDAMENTAUX	311O - ANALYSE 3	16	26			42	MAINGE	MAINGE			3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	4	1	4		
				312O - ALGEBRE LINEAIRE 3	16	26			42		HASLER I.			3			3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	1 CC4 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	1		4			
				313O - STATISTIQUES 3	10	12	16		38		MARCELLIN	RAMASSAMY M.		2		1		3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion TP à rendre sur la plateforme numérique	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note de CC écrit		1	4		
UEO2 : OSSATURE			SPECIALISATION	321O - INTRODUCTION A L'ANALYSE NUMERIQUE	6	6	12		24	HASLER M.	HASLER M.			1		1		2	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Pour les étudiants ayant une moyenne < 10 uniquement, une épreuve orale est proposée, dont la note remplacera la plus mauvaise des autres notes.	3	1	3,5		
				322O - CALCUL INTEGRAL 3	10	14			24		RAMASSAMY M.	WENG-LAW		3			3	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1		3,5			
				323O - STRUCTURE ALGEBRIQUE 3	10	14			24		HASLER I.			2			2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	1		3,5			
UEP : PARCOURS			PROFESSIONNALISATION 1 EC au choix	331P - PREPROFESSIONNALISTAION ENSEIGNEMENT 3		24			24	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY M.	CABRISSEAU		2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1	1	2,5		
				332P - AIDE A LA DECISION 3: EXPLORATION DES DONNEES (commun Info)	8		16		24		RAMASSAMY M.	PIERRE-LOUIS		1		1		2	Une épreuve de travaux pratiques bilan	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE		1	2,5		
				333P - INTRODUCTION A LA COMPTABILITE	10	14			24		VINCOURT			2	1		3	Epreuve écrite et QCM en ligne	Epreuve écrite supplémentaire et QCM en ligne	1		2,5			
UET : TRANSVERSALE			TRANSVERSALE	341T - ANGLAIS		18			18	DORVILLE	RAMASSAMY M.	THEODOSE		1	1			2	Epreuve spécifique	Epreuve supplémentaire écrite dont la note remplace la plus mauvaise	2	2	2		
				342T - OIM: Production de documents		6			6		RAMASSAMY C.			2				2	Passage d'une épreuve spécifique regroupant tous les domaines			1	1		
				343T - METHODOLOGIE: Insertion professionnelle		8			8		RAMASSAMY M.	VAUCLIN	1	1				2	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise		1	1		
				344T - METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE				4	0		BU					2	2	Passage d'une épreuve sur la plateforme numérique		1		1			
				Total volume horaire par type	68	154	28	0	250	Précision du type de CC (1) : 344T: Evaluation via la plateforme numérique												Total ECTS			30
				Total volume horaire semestre	250																				



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNÉE :
SEMESTRE:

LICENCE
MATHEMATIQUES
L2
S4

ANNEE 2026-2027

Type UE	Code UE	Apogée	Code EC	Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire					Responsable UE	Responsable EC	Autres intervenants	Epreuves contrôle continu Nombre minimum										Coef. UE	Coef. EC	ECTS
							CM	TD	TP	Travail en autonomie	TOTAL				Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE	Modalité de seconde chance					
UE01 : OSSATURE					FONDAMENTAUX	411O - ANAYSE 4	20	28			48	MARCELLIN	MARCELLIN			3				3	Une épreuve spécifique convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	1 CC4 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	4	1	4		
						412O - ALGEBRE LINEAIRE 4	18	30			48		HASLER I			3			3	Une épreuve spécifique convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	1		4			
						413O - PROBABILITES 4	14	22			36		RAMASSAMY M.	WENG-LAW ALARIC-MOURIES		4			4	Une épreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1		4			
UE02 : OSSATURE					SPECIALISATION	421O - STRUCTURE ALGEBRIQUE 4	10	14			24	HASLER I.	HASLER I			2			2	Une épreuve spécifique convoquée en même temps que le CC2 du reste de la promotion	1 CC3 écrit dont la note remplace la plus mauvaise note	3	1	3,5			
						422O - ARITHMETIQUE	12	16			28		RAMASSAMY M.	WENG-LAW DIAU		3			3	Une épreuve spécifique	Suppression de la plus mauvaise note en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE		1	3,5			
						423O - METHODES D'APPROXIMATION NUMERIQUE	8	8	8		24		HASLER M			2			2	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Pour les étudiants ayant une moyenne < 10 uniquement, une épreuve orale est proposée, dont la note remplacera la plus mauvaise des autres notes.		1	3,5			
UEP : PARCOURS					PROFESSIONNALISATION 1 EC au choix	431P - PREPROFESSIONNALISATION ENSEIGNEMENT 4		24			24	RAMASSAMY M.	CABRISSEAU			2			2	Une épreuve spécifique convoquée en même temps que le CC3 du reste de la promotion	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1	1	2,5			
						432P - AIDE A LA DECISION 4: INTRODUCTION A LA FOUILLE DE DONNEES (commun Info)	8		16		24		RAMASSAMY M.	PIERRE-LOUIS T.		1		1	2	Une épreuve de travaux pratiques bilan	Suppression de la plus mauvaise note en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE		1	2,5			
						433P - COMPTABILITE ANALYTIQUE	10	14			24		VINCOURT			2	1		3	Epreuve écrite et QCM en ligne	Epreuve écrite supplémentaire et QCM en ligne		1	2,5			
UET : TRANSVERSALE					TRANSVERSALE	441T - ANGLAIS		18			18	DORVILLE	RAMASSAMY M.	THEODOSE		1	1		2	Epreuve spécifique	Epreuve supplémentaire écrite dont la note remplace la plus mauvaise	2	2	2			
						442T - OIM : Introduction à Latex		6			6		DORVILLE			2			2	Une épreuve spécifique	Epreuve écrite supplémentaire remplaçant la plus mauvaise note		1	1			
						443Ta - UEL (ou 443Tb)							UEL					2	2								
						443Tb - Connaissances mathématiques générales (ou 443Ta)		18			18		DORVILLE			2			2	Une épreuve spécifique	Epreuve écrite supplémentaire remplaçant la plus mauvaise note						
						Total volume horaire par type	82	184	8		274	Précision du type de CC (1) : 443Ta : modalités définies dans le descriptif de l'EC choisi										Total ECTS		30			
						Total volume horaire semestre					274																



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNEE :
SEMESTRE:

LICENCE
MATHEMATIQUES
L3
S5

ANNEE 2026-2027

Type UE	Code UE	Apogée	Code EC	Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire					Responsable UE	Responsable EC	Autres intervenants	Epreuves contrôle continu Nombre minimum										Coef. UE	Coef. EC	ECTS			
							CM	TD	TP	Travail en autonomie	TOTAL				Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE		Modalité de seconde chance							
UE01 : OSSATURE					FONDAMENTAUX	S11O - TOPOLOGIE	18	26			44	MAINGE	MAINGE			3					3	Dernière épreuve du semestre	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	4	1	4				
						S12O - STRUCTURE ALGEBRIQUE 5	18	26			44		LOUIS-ROSE			3			3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1	4							
						S13O - CALCUL INTEGRAL 5	18	26			44		RAMASSAMY	ALLAUD		3			3	Dernière épreuve du semestre	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise note (écrit pour ceux qui ont moins de 10)	1	4							
UE02 : OSSATURE					SPECIALISATION	S21O - STATISTIQUES ESTIMATION ET TESTS	8	8	8		24	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY M.			2		1		3	1 CT convoqué en même temps que le CC2 du reste de la promotion et une épreuve de travaux pratiques	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	3	1	3,5					
						S22O - METHODES NUMERIQUES ET PROGRAMMATION	8	8	8		24		RAMASSAMY M.			2		1	3	1 CT convoqué en même temps que le CC2 du reste de la promotion et une épreuve de travaux pratiques	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1		3,5						
						S23O - GEOMETRIE	10	14			24		LOUIS-ROSE			2			2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1		3,5						
UEP : PARCOURS					PROFESSIONNALISATION 1 EC au choix	S31P - PREPROFESSIONNALISATION ENSEIGNEMENT 5		24			24	HASLER M.	RAMASSAMY M.	NOUEL		2	1			3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1	1	3,5					
						S32P - AIDE A LA DECISION 5: RECHERCHE OPERATIONNELLE (commun Info)	8	8	8		24		HASLER M.			1		1	2	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Pour les étudiants ayant une moyenne < 10 uniquement, une épreuve orale est proposée, dont la note remplacera la plus mauvaise des autres notes.	1		3,5						
						S33P - BANQUE ASSURANCE	10	14			24		RAMASSAMY M.	TESSON A.		2			2	Une épreuve spécifique	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1		3,5						
UET : TRANSVERSALE					TRANSVERSALE	S41T - ANGLAIS		18			18	DORVILLE	RAMASSAMY M.	N'GUIRANE		1	1			2	Epreuve spécifique	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	2	2	2					
						S42Ta - UEL (ou S42Tb)					18		UEL					2	2			1		2						
						S42Tb - Traitement de problèmes pluridisciplinaires (ou S42Ta)					18		RAMASSAMY M.	PERINA		3			3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Suppression de la plus mauvaise en régime normal Epreuve supplémentaire pour les RSE	1		2						
						Total volume horaire par type	80	168	16		264	Précision du type de CC (1) : S42Ta : modalités définies dans le descriptif de l'EC choisi												Total ECTS		30				
						Total volume horaire semestre					264																			



UFR STE
Faculté de Sciences
Technologies Environnement

Licence - Licence Professionnelle - Master :

MENTION :
ANNEE :
SEMESTRE:

LICENCE
MATHEMATIQUES
L3
S6

ANNEE 2026-2027

Type UE	Code UE Apogée	Code EC Apogée	Libellé Unité d'Enseignement UE	Libellé Element Constitutif EC	Volume horaire					Responsable UE	Responsable EC	Autres intervenants	Epreuves contrôle continu Nombre minimum								Coef. UE	Coef. EC	ECTS
					CM	TD	TP	Travail en autonomie	TOTAL				Rapport	Ecrit	Oral	TP	Autres (1)	Total (2)	Epreuve RSE	Modalité de seconde chance			
UE01 : OSSATURE			FONDAMENTAUX	611O - CALCUL DIFFERENTIEL	16	26			42	HASLER M.	DORVILLE			3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve écrite supplémentaire remplaçant la plus mauvaise note	4	1	4,5
				612O - ANALYSE NUMERIQUE	14	18	10		42		HASLER M.			2		1		3	Epreuve spécifique convoquée en même temps que le dernier CC	Pour les étudiants ayant une moyenne < 10 uniquement, une épreuve orale est proposée, dont la note remplacera la plus mauvaise des autres notes.		1	4,5
				613O - INTEGRATION APPLIQUEE AU CALCUL DE PROBABILITE	16	26			42		RAMASSAMY M.	PERINA		3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise		1	4,5
UE02 : OSSATURE			SPECIALISATION	621O - ANALYSE FONCTIONNELLE	16	20			36	MAINGE	MAINGE			3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	3	1	4
				622O - ANALYSE COMPLEXE	16	20			36		MAINGE			3				3	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise		1	4
UEP : PARCOURS			PROFESSIONNALISATION 1EC au choix	631P - AIDE A LA DECISION 6 : STATISTIQUES APPLIQUEES	8		12		20	MAINGE	RAMASSAMY M.					2		2	Epreuve spécifique	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	1	1	3,5
				632P - INTRODUCTION MATHS FINANCIERES	8	12			20		MAINGE			2				2	Une épreuve écrite convoquée en même temps que le dernier CC écrit	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise		1	3,5
UET : TRANSVERSALE			TRANSVERSALE	641T - PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL		6			6	RAMASSAMY M.	RAMASSAMY M.	VAUCLIN		1	1			2	Epreuve spécifique	Epreuve supplémentaire dont la note remplace la plus mauvaise	2	2	2
				642T - STAGE OBLIGATOIRE 100h					0		RAMASSAMY M.		1					1				2	2
				643T - METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE		2			2		BU						2	2	Passage d'une épreuve sur la plateforme numérique			1	1
				Total volume horaire par type	86	118	22	0	226	Précision du type de CC (1) :											Total ECTS		30
				Total volume horaire semestre	226																		